



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAITONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20230228-01-02-2023-CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février

Le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Christine ARNAUDO, Vice-présidente du CCAS

Nombre de membre en exercice : 17

Date d'envoi de la convocation du Conseil d'Administration : 13 février 2023

PRESENTS : Madame Christine ARNAUDO (Vice-présidente), Madame Louisa HAMMOUCHE, (adjointe au Maire) Madame Marie Catherine BIANCO, Madame Hélène FERRANDI, Madame Anne OLIVERO, (conseillères municipales), Madame Emilienne MOGGIA, Madame Christiane CAYOL, Madame Joséphine MORDENTI, Madame Corinne PORSIN-RAIDIN, Madame Claude NAVARRO, Madame Nicole GRANVEAUX.

EXCUSES et REPRESENTES : Monsieur André MOLINO, Président du CCAS, Monsieur Hocine BENSaid (Adjoint au Maire), Madame Gaëlle LECOQ (Conseillère municipale, pouvoir Madame Hélène FERRANDI), Monsieur Robert Fine, (pouvoir Madame Emilienne MOGGIA), Madame Colette DION (pouvoir Madame Claude NAVARRO)

ABSENTS NON REPRESENTES : Madame Nathalie CIPRIANI (conseillère municipale),

DELIBERATION N° 01.02.2023

OBJET : rapport des aides facultatives accordées en 2022

« Madame la Vice-Présidente expose :

En vertu de l'article L 123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration a donné délégation de signature au Président et Vice-Présidente par délibération n° 01.06.2020 du 01.06.2020, pour l'octroi des aides facultatives en fonction de seuils et conditions définis au préalable.

Madame Christine ARNAUDO, Vice-Présidente est intervenue pour attribuer ces aides facultatives dans le respect des critères définis ci-dessus hormis dérogation dans le cas de situations particulières et urgentes.

Afin de garantir la lisibilité et la transparence des actions menées, un rapport reprenant l'ensemble des secours attribués au titre de l'année 2022 est annexé à la présente délibération.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil d'administration,

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré

Décide

A l'unanimité

D'adopter le rapport des aides facultatives accordées en 2022

Départ en Préfecture le

Reçu en Préfecture le



La Vice-Présidente,

Christine ARNAUDO